



TRONÇONNER EN SÉCURITÉ

NOUVEAU



Objectifs :

Savoir utiliser et entretenir, en sécurité, la tronçonneuse.

Public & prérequis :

Exploitant agricole, salarié agricole ou non, particulier.

Obligatoire : se munir de ses propres EPI (équipements de protection individuelle) : casque, gants, pantalon et chaussures anti-coupures. Possibilité d'apporter sa propre tronçonneuse et son matériel d'entretien (les tronçonneuses d'élagage ne sont pas autorisées).



Modalités

1 jour (7 heures)

19 mars 2021

À L'École des Bûcherons de l'ONF, à Saverne

9h - 12h00 / 13h00 - 17h

Intervenants :

Formateurs de l'École des bûcherons de l'ONF

Coût de la formation : 170 € (nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **37 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociat (ex Fafsea) : **140 €**

Autre salarié/particulier : **170 €**



Eligible

Votre entreprise est adhérente au Pack essentiel, profitez de la gratuité d'une formation par abonnement tous les 3 ans (uniquement chef/associé/collaborateur exploitant à jour des cotisations MSA)

R044/2021/1102

Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle@alsace.chambagri.fr

Contenu :

- ◆ Présentation de la réglementation spécifique aux travaux, EPI, mesures de prévention
- ◆ Etude des particularités du matériel des modèles, démontage, entretien...
- ◆ Analyser et diagnostiquer son chantier
- ◆ Rappel des manipulations du matériel en sécurité, choix des bons équipements, prévention des risques
- ◆ Démonstration des techniques d'abattage et de découpe du bois.

Méthodes pédagogiques :

Partage de situations vécues, présentation de données, réglementation, observations, mise en pratique, manipulations.

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Laurence BARES, tél. 03 89 20 97 75
laurence.bares@alsace.chambagri.fr

Formation cofinancée par :



Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente sur demande et sur alsace.chambre-agriculture.fr/formation/formation-professionnelle/conditions-generales-et-engagements-dqs

SUP.COM.ENR.1—version du 17-07-2019